

## Conditions Générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") sont applicables à toutes les commandes passées auprès des Éditions JALON (ci-après "Vendeur") par ses clients professionnels ou non professionnels (ci-après "Client") et ce, nonobstant toute clause ou condition contraire émanant du Client. En conséquence, le fait de passer commande au Vendeur vaut, à titre de condition essentielle et déterminante, acceptation par le Client des présentes CGV.

### **Prix**

Les ouvrages sont facturés au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Les prix indiqués en euros sont réputés toutes taxes comprises, hors frais de port.

### **Livraison**

La livraison des ouvrages est réalisée par La Poste ou un transporteur à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande. Toute protestation concernant un dommage pendant le transport est à adresser à l'entreprise qui a réalisé le transport et relève de sa responsabilité.

### **Paiement par le Client professionnel**

Sous réserve d'une réglementation particulière d'ordre public, les factures sont payables à réception, sans escompte, par chèque bancaire, virement bancaire ou mandat administratif. Les pénalités en cas de retard de paiement sont indiquées sur la facture.

### **Paiement par le Client non professionnel**

Le règlement se fait à la commande par chèque bancaire ou virement bancaire.

### **Garantie**

Toute protestation concernant la qualité d'impression de l'ouvrage doit être signalée par le Client au Vendeur dans les trois jours suivant la livraison. En cas de défectuosité reconnue par le Vendeur, l'obligation de ce dernier est limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité.

### **Retours par le Client professionnel**

Les retours d'ouvrages sont interdits sauf accord commercial particulier entre le Vendeur et le Client professionnel.

### **Règlement des litiges**

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. Pour tous litiges ou contentieux, le Tribunal compétent sera celui de Metz.